

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 20 JUIN 2024

DEL-2024-140

L'An deux mille vingt-quatre, le 20 juin, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 13/06/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, CLEVY, COUTIER, MARIAS, PAULY, PELLARIN,
PEUGNIEZ.

Suppléants : MM. GAILLARD, PASQUIER.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE, GYSELINCK, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

Suppléants : M. BOSSON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CHARRAT, DEAGE.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, CHARBONNIER, DUGAVE, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mmes MAYORAZ, WENDLING,
MM. BOUCHET, GENOUD, GEORGES.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mmes AUDETTE, PARIS,
MM. BUFFLIER, BURNET, MARTIN-COCHER, VILLARD.

Étaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS,
BOUVARD C, BOUVARD M, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE,
CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, DAVIET, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUNAND, EVERAERE,
FOURNET, FROSSARD, GAUDIN, GILBERT, GILET, GILLET, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE,
HACQUIN, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY,
LOMBARD, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PENHOUËT, PEROU, PERRET, PERRISSIN-
FABERT, PERY, ROLLIN, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, ECLARD, GIZARD, JAILLET,
MM. CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, SOULAS : du
SYANE.

Membres en exercice : 105
Présents : 40
Membres habilités à prendre part au vote : 105
Votants : 40
Représentés par mandat : 6

Objet : REGIE SYAN'CHALEUR - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET

Par délibération du Comité syndical en date du 15 février 2018, le SYANE a créé la Régie Syan'Chaleur, pour l'exercice de la compétence « Réseaux de chaleur et de froid ». Cette régie constitue un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Sur proposition du Président Joël BAUD-GRASSET, les élus du Comité ont désigné le Directeur Général des Services, Benoît DUPERTHUY, en tant que Directeur de la Régie Syan'Chaleur.

Pour rappel, le Directeur assure le fonctionnement des services de la régie. A cet effet :

- il prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des décisions du Conseil d'exploitation ;
- il prépare le budget de la régie ;
- il procède, sous l'autorité du Président du SYANE, aux ventes et aux achats courants, dans les conditions fixées par les statuts de la régie et dans la limite des délégations qu'il a reçues ;
- il nomme et révoque les employés de la régie, suivant les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération fixées par le Comité syndical, et sous l'autorité du Président ;
- il est remplacé, en cas d'absence ou d'empêchement, par un agent du service, désigné par le Président du SYANE, après avis du Conseil d'exploitation ;
- il peut, sous la surveillance et la responsabilité du Président du SYANE, recevoir délégation de signature de celui-ci, pour toute matière intéressant le fonctionnement de la régie ;
- il tient le Conseil d'exploitation au courant de la marche du service.

Le Comité Social Territorial (CST) du 11 avril 2024 a validé la création d'une direction Energies Renouvelables (ENR) au sein de la DGA-ST au sein de laquelle se trouve la Régie Syan'Chaleur.

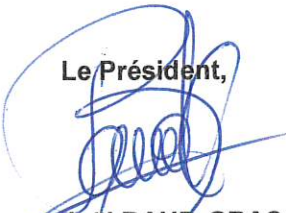
En accord avec le Conseil d'Exploitation de la Régie, le Président Joël BAUD-GRASSET propose que la direction de la Régie soit désormais assurée par le nouveau Directeur ENR, Fabien CHALLEAT qui encadre à la fois les personnels travaillant sur la production d'ENR et les agents de Syan'Chaleur.

La rémunération de la fonction de Directeur de la Régie est fixée à 400 € nets mensuels. Cette rémunération et les charges afférentes seront remboursées au SYANE par Syan'Chaleur, en vertu de l'article R.2221-81 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la désignation de M. Fabien CHALLEAT en tant que Directeur de la Régie Syan'Chaleur ainsi que le montant de la rémunération afférente à ces fonctions à compter du 1^{er} mai 2024,
2. à autoriser le Président à prendre toutes les dispositions pour la mise en œuvre de la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE